

[Voir la version en ligne](#)



CARCANS S'INFORME ET VOUS
2022 N°17

FEVRIER

A la une

BONNE ANNEE 2022 !



Le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent une excellente année 2022 !

En bref



Listes électorales 2022 N'attendez pas le dernier moment !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? Vous pouvez vous inscrire en ligne grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie, soit directement à l'accueil, soit par courrier postal, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai



Recensement citoyen Obligatoire à 16 ans !

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Il recevra alors une attestation qui lui permettra de réaliser certaines démarches (par exemple son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales. Il pourra alors, dès 18 ans, voter sans devoir réaliser une quelconque autre démarche. Le recensement se fait à la mairie de la commune du domicile ou sur www.service-public.fr.
À savoir : si vous n'avez pas fait votre

2022 pour les élections législatives.

NOUVELLES MODALITÉS : les procurations «déterritorialisées».

Jusqu'à présent, une personne qui ne pouvait pas se rendre au bureau de vote le jour du scrutin pouvait donner procuration à un mandataire, à condition que ce dernier soit inscrit sur les listes électorales de la même commune.

A partir de 2022, cette obligation est supprimée ; vous pourrez donner procuration à une personne qui n'est pas inscrite sur la commune. Toutefois, cette dernière devra se présenter dans votre bureau de vote.

recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. En cas d'absence de recensement, l'intéressé est en irrégularité. Il ne pourra notamment pas s'inscrire aux concours et examens d'Etat (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc...).

Après le recensement citoyen et avant les 25 ans, il convient d'informer le centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de situation (Changement de domicile, toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois, changement de situation familiale, changement de situation professionnelle).

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Tranquillité Vacances On garde un oeil sur votre maison !

Pensez à vous inscrire avant de partir en vacances !

La police municipale peut se rendre quotidiennement à votre domicile pour vérifier portes et fenêtres et s'assurer de l'absence d'intrusion.

Vous pouvez vous inscrire à l'accueil de la mairie ou en remplissant le formulaire disponible sur www.carcans.fr.



Carcans recrute A vos CV !

Pour la saison estivale 2022, la commune recrute.

Des postes seront disponibles dans les domaines techniques (bâtiment, espaces verts, entretien), de l'animation et de la sécurité pour une durée de deux à quatre mois.

Merci de déposer vos CV et lettres de motivation à l'accueil de la mairie, par courrier postal ou par courriel à secretariat@mairie-carcans.fr

Agenda



Soirée parentalité

La commune de Carcans poursuit son action "parentalité" afin de créer un espace de dialogue entre parents et professionnels autour des thèmes liés à l'éducation des enfants.

La prochaine soirée sera organisée sur le thème : « Disputes et Conflits dans la fratrie : Est-il possible d'en sortir ? »

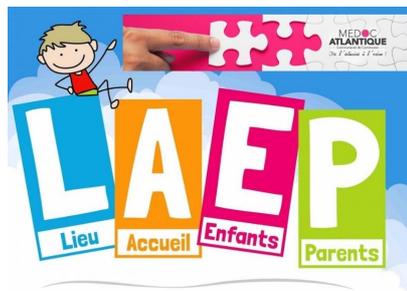
Une rencontre conviviale, basée sur les échanges et animée par Géraldine PORTERIE, accompagnante en parentalité et formatrice en communication relationnelle.

Mercredi 2 février de 20h à 22h30 au Café-Théâtre de Carcans

Entrée Gratuite

Pass vaccinal requis

Infos en mairie au 05 56 03 90 20



Démarrage du LAEP itinérant !

La Commune de Carcans accueillera ce nouveau service tous les mercredis de 9h à 12h à la salle ENAVANS (2 rue du stade) dès le 2 mars 2022.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est ouvert pour tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte familial (parents, grands-parents, beaux-parents, etc.)

Les futurs parents sont les bienvenus !

Des professionnels seront présents pour éveiller, écouter et échanger. Pas d'ateliers mis en place mais un ensemble de jeux et de matériel à disposition des petits et grands enfants.

Sans rendez-vous ni inscription préalable
Renseignements auprès de Maryse BONNOT au
07 79 19 53 23
ou laep@cmedocatlantique.fr
Accueil gratuit et anonyme

État civil



MARIAGES

Le 23 décembre 2021 : Marie, Christine HARDY et Gérald, Christian BERTHANIER

Le 29 décembre 2021 : Charlotte Patricia TREMEL et Arthur James Thimothe Dinal DON SEMBUGE FONSEKA GOONAWARDANE

DÉCÉS

Le 13 décembre 2021 : Monsieur Claude René Lucien BARDY

Le 9 janvier 2022 : Madame Dominique Andrée GOUYGOU

Social

Suivi des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule, COVID...

Vous êtes fragile, vulnérable ou connaissez une personne dans cette situation, contactez dès à présent les services de la mairie (Tel : 05.56.03.90.20), pour procéder à l'inscription sur le registre nominatif permettant le suivi par les services sanitaires et sociaux.

Si vous souhaitez vous inscrire à la prochaine lettre d'information merci d'envoyer un mail à communication@mairie-carcans.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à lettre d'information de la Mairie de Carcans.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Mairie de Carcans